



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250723-2172071-AR

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le : 24/07/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_435

Objet : autorisation d'ouverture au public de la résidence de Coliving « Hife Vélizy » et de la résidence hôtelière court-séjour (102804/1) situées 6 rue des Frères Caudron à Vélizy- Villacoublay

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté n° 2022-238, en date du 04 mai 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité, et du quartier Vélizy-Bas,

VU le procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité n° 70666 du 10 octobre 2024 relatif au permis de construire modificatif n° 78 64 021 V1 011/M02 du 19 Juillet 2024,

VU l'arrêté municipal n° 2025-379, en date du 27 juin 2025, autorisant les travaux d'aménagement d'un restaurant et d'un bar à tapas situés dans l'enceinte de la résidence Hife Vélizy,

VU l'avis émis par les membres de la Commission Communale de Sécurité, lors de la visite de réception de travaux avant ouverture au public du 16 juillet 2025, de la résidence de Coliving sous l'enseigne Hife Vélizy et de la résidence hôtelière court-séjour situées 6 rue des Frère Caudron,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par les membres de la Commission Communale de Sécurité, lors de la visite de réception des travaux, en date du 16 juillet 2025, de la résidence de Coliving sous l'enseigne Hife Vélizy et de la résidence hôtelière court-séjour situées 6 rue des Frère Caudron,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation d'ouverture au public de la *résidence de Coliving « Hife Vélizy »* et de la *résidence hôtelière court-séjour (102804/1)* situées 6 rue des Frères Caudron à Vélizy- Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

L'exploitant **devra respecter la prescription** du procès-verbal de la visite de la Commission communale de Sécurité en date du 16 juillet 2025 et se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 2 : La présente décision ainsi que l'annexe est notifiée à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 21 juillet 2025